

Décision du maire par délégation

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le

ID : 015-211501143-20250127-AU_001_2025-AU



OBJET : Travaux de restauration et de conservation de trois retables classés monuments historiques dans l'église Saint Blaise de Marcenat

Madame le Maire rappelle que la commune de Marcenat a souhaité engager un diagnostic préalable à la restauration des trois retables de l'église Saint Blaise.

Sur la base de cette étude menée en 2022, la commune a ensuite lancé une consultation en procédure adaptée afin de recruter un prestataire pour réaliser les travaux correspondants à partir d'un cahier des charges élaboré par l'Agence Technique Départementale " Cantal Ingénierie & Territoires" (CIT).

Le marché est divisé en 3 tranches :

Tranche Ferme : Retable de la Vierge

TO001 - Tranche optionnelle 001 - Retable du Maître Autel

TO002 – Tranche optionnelle 002 - Restauration du Retable du Rosaire

L'estimation globale pour l'ensemble du marché toutes tranches confondues (et PSE) est de 450 000 € HT. Compte tenu de la nature des travaux de restauration à réaliser et de la spécificité du marché, les offres reçues peuvent être assez variables.

Le marché est fractionné en tranches : une tranche ferme et deux tranches optionnelles.

La durée maximum de chaque tranche est de 24 mois.

La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 6 ans.

Il s'achèvera au plus tard en 2031.

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 novembre 2024 donnant délégation à Mme le Maire pour attribuer le marché, déposer les demandes de travaux et déposer les demandes de subventions,

- **DECIDE, après analyse des 5 candidatures et offres reçues, d'attribuer le marché de travaux de restauration et de conservation de trois retables classés monuments historiques dans l'église Saint Blaise de Marcenat au candidat dénommé Atelier MEYER sis à 36 rue principale 67300 SCHILTIGHEIM pour un montant total de 299 980 €HT (PSE comprise). Cette offre est l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères déclinés dans le règlement de la consultation.**

En effet avec 89 points sur 100, l'offre de l'Atelier MEYER est la mieux-disante.

Candidats	Valeur technique 60 pts	Prix des prestations 40 points	Note globale	Classement (avec PSE)
Atelier MARIOTTI	60	19,51	79,51	3
Menuiseries CHABANON				Candidature non retenue
Atelier DARDE	59	19,23	78,23	4
Atelier ROUGE GORGE	58	29,22	87,22	2
Atelier MEYER	49	40	89	1

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

- **DECIDE de déposer une demande d'Autorisation de travaux auprès des affaires culturelles -DRAC Auvergne-Rhône-Alpes pour l'opération de conservation de trois retables classés monuments historiques dans l'église Saint Blaise de Marcenat.**
- **DECIDE de déposer des dossiers de demande de subvention auprès des différents financeurs (notamment Conseil régional, Conseil départemental et Direction régionale des affaires culturelles - DRAC Auvergne-Rhône-Alpes) relatifs à l'opération de restauration et de conservation de trois retables classés monuments historiques dans l'église Saint Blaise de Marcenat selon la répartition précisée au plan de financement ci-après. Un dossier sera déposé pour chaque retable.**
- **DECIDE de demander une dérogation à la Préfecture pour réduire la part d'autofinancement de la Commune et optimiser le plan de financement global.**

Le plan prévisionnel de financement global est le suivant :

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

Travaux de restauration

Besoins	€HT (assiette de subvention)	TVA	Ressources TTC	
Tranche ferme retable de la Vierge	99 900		Subvention État: DRAC (50%)	149 990
Tranche conditionnelle 1 Retable du Maître Autel	102 460		Subvention du Conseil Régional (15%)	44 997
Tranche conditionnelle 2 Retable du Rosaire	97 620		Subvention du Conseil Départemental (20%)	59 996
TVA		59 996	Apports du maître d'ouvrage (fonds propres)	104 993
Total TTC		359 976	Total TTC	359 976

Madame le Maire rendra compte de l'utilisation de cette délégation de signature du marché lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

27 JAN. 2025

Le Maire

Colette Ponchet-Passemar



Transmission de l'acte
Publicité